

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1073

présenté par

Mme Rabault, Mme Manin, Mme Victory, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Pires Beaune,
M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	2 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Validation des nominations prononcées à la suite de la délibération du 6 juin 2019 du jury d'admission au concours n° 36/02 ouvert au titre de l'année 2019 pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre National de la Recherche Scientifique dans la section 36 (sociologie et sciences du droit)	0	0
Internationalisation des sciences humaines et sociales (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir la création d'un fonds spécifique d'aide à l'internationalisation des sciences humaines et sociales.

La recherche en sciences sociales menée en France est reconnue. Toutefois, elle pâtit aujourd'hui d'un manque d'insertion sur la scène internationale. Pourtant, la France regorge de talents.

Par cet amendement il est proposé de mettre en place un fonds spécifique d'aide à l'internationalisation des sciences humaines et sociales doté de 2 millions d'euros pour offrir à la fois un nombre plus conséquent de bourses à des chercheurs étrangers pour faciliter leur venue en France mais aussi permettre à nos chercheurs d'aller effectuer un plus grand nombre de séjours à

l'étranger. C'est par les contacts internationaux que nous favoriserons la circulation des savoirs et une meilleure reconnaissance des travaux des chercheurs français à l'échelle internationale.

Cette proposition est issue du projet pour la recherche présenté par les députés Socialistes et apparentés en septembre dernier, accessible au lien suivant : <https://lesocialistes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Un-vrai-projet-pour-la-recherche.pdf>

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il crée un nouveau programme "Internationalisation des sciences humaines et sociales" de 2 millions d'euros

- il diminue de 2 millions d'euros l'action 02 "Agence nationale pour la recherche" du programme 172 "recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés à aux "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires". Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement sur le programme 172.